

AU REVOIR LES ENFANTS
Quelques compléments pour l'étude du film

1. La vie quotidienne sous l'occupation

- Pénurie :

D'après les conventions de l'armistice, signées en juin 1940, la France est astreinte à des livraisons de denrées de toutes sortes en Allemagne ; elle ne dispose donc plus, pour son propre usage, que d'une quantité limitée de produits de consommation courante. Afin d'en assurer la répartition entre les habitants, le gouvernement met alors en place le système des tickets de rationnement : ces tickets octroient le droit d'acheter un produit, mais ne dispensent en aucun cas, celui qui possède un ticket, de payer le produit qu'il achète avec. Les besoins alimentaires sont déterminés en fonction de la catégorie à laquelle chacun appartient : après les travailleurs de force, ce sont les adolescents, les J3, qui bénéficient de la ration de nourriture la plus importante. La carence en vitamines, néanmoins inévitable, n'est pas sans répercussion sur l'état de santé des enfants en particulier.

Voir la paille dans le pain, en raison de la quantité de blé insuffisante...

Voir le savon qui ne mousse pas, car il est fabriqué avec de la saponaire, sans matière grasse...

Voir la séquence du restaurant : le poisson est devenu une denrée introuvable ; et le « lapin chasseur » servi avec des pommes de terre cuisinées à la margarine (non contingentée, contrairement au beurre), nécessite 1/2 ticket de viande par personne : le restaurateur va ainsi récupérer 2 tickets (Madame Quentin, Julien, Jean et François), qui lui donneront le droit d'acheter d'autres provisions...

Voir la distribution de biscuits vitaminés à la fin du repas au réfectoire...

Voir les engelures, dues non seulement au froid – comme le dit Julien – mais aussi au manque de vitamine...

- Changement de mode de nourriture :

Les rutabagas et les topinambours, destinés d'ordinaire au bétail, deviennent des légumes de grande consommation. Les topinambours font certes partie des légumes très appréciés aujourd'hui...mais n'ont rien de semblable avec ceux de l'époque des restrictions !

L'auto-production se développe aussi : la moindre parcelle de terre, et les jardinières sur les balcons, sont exploitées pour faire pousser des légumes ou élever des animaux destinés à la consommation ; ce qui permet de pallier de façon bien modeste à la pénurie alimentaire existante.

Voir l'enclos aux cochons dans l'école...

- Marché noir :

Le marché noir qui permet d'acquérir des denrées sans ticket, mais moyennant un prix très élevé, occupe une place prépondérante : les classes les plus aisées de la population y trouvent une manière de moins souffrir que les autres des restrictions. Pour le tabac, seuls les adultes peuvent obtenir des cartes : il en résulte le passage obligatoire par le marché noir, pour les adolescents qui désirent fumer de « vraies cigarettes ». D'autres solutions sont inventées pour fumer sans carte, comme remplacer le tabac par le maïs, le sureau par exemple.

Voir les provisions personnelles qu'ont reçues certains élèves et que le père Jean leur demande de partager avec tous leurs camarades.

- **Énergies de substitution**

Les sources d'énergie traditionnelles devenant rares, des produits de remplacement sont utilisés : le gaz produit par les gazogènes, employé comme carburant pour les voitures en est une illustration. Le poêle à bois, déjà abandonné depuis longtemps au profit du charbon fait son retour comme moyen de chauffage, malheureusement souvent insuffisant pour lutter contre le froid.

Voir dans la classe : le professeur avec des gants...

2. La vie politique française

- **Le gouvernement de Pétain :**

Depuis l'armistice, la France est divisée en deux zones, le siège du gouvernement se trouvant à Vichy en zone libre, ou plutôt la zone non occupée par les Allemands jusqu'en 1942, mais à partir de cette année-là, la situation se modifie radicalement : les alliés anglo-américains débarquent en Afrique du Nord française (opération TORCH) au mois de novembre ; et les représailles allemandes se traduisent immédiatement par l'occupation de l'intégralité du territoire national.

En 1944, c'est donc une France entièrement occupée que dirige Pétain, alors âgé de 88 ans. Si le maréchal fait encore preuve de moments de parfaite lucidité, il laisse malgré tout apparaître des signes de vieillissement de plus en plus évidents; Il défend sa position en soutenant que refuser la collaboration avec l'Allemagne n'aurait abouti qu'à une situation plus tragique encore, ce qui peut sembler contestable, compte tenu de la position affichée du Danemark. Une autre thèse dite "du glaive et du bouclier", selon laquelle Pétain et De Gaulle seraient de connivence : l'un jouant la carte Allemande, et l'autre celle des alliés... au cas où, est également assez répandue, bien que totalement dénuée de fondement !

Voir le sujet de conversation des enfants se rendant aux bains douches : "Pétain, il est gâteux..."

Remarquer la discrète présence de la première guerre mondiale évoquée par :

- *le passage du cycliste qui chantonne un air de "Poilus".*
- *Le salut militaire en claquant les talons, fait par un élève, pour caricaturer le professeur de mathématiques, qui est visiblement un ancien des tranchées.*

- **La milice :**

S'il ne crée pas de parti unique, Pétain incite les anciens combattants (dont toutes les associations ont été dissoutes) à la soutenir, et crée d'abord avec eux, « La légion des combattants » qui doit assurer le redressement de la France. Puis les membres les plus durs de cette légion sont regroupés pour former le « service d'ordre qui légionnaire » S-O-L, chargé plus spécifiquement d'encadrer les manifestations de masse. C'est précisément ce service d'ordre qui, en 1943 va donner naissance à la milice, dont les membres mèneront une lutte acharnée contre les juifs et les Résistants, en collaboration avec les allemands.

Voir la conversation des enfants croisant les miliciens en chemin :

« - Tiens des chasseurs alpins !

- Non c'est la milice ! »

- **L'antisémitisme**

La politique antisémite du gouvernement français dépasse la seule pression allemande : elle est issue d'un courant de pensée bien antérieur (qui associe les juifs aux détenteurs de

capitaux et aux traîtres), illustré par l'affaire Dreyfus. L'antisémitisme est un phénomène ordinaire dans les mentalités, le juif étant réputé comme un être avide « faiseur d'affaires et brasseur d'argent, doté également d'une intelligence supérieure », comme le dit François, le frère de Julien. De plus les juifs sont décidés pour les catholiques.

Voir le personnage de Jean Bonnet, élève particulièrement brillant et doué pour la musique

3. L'école catholique

- Le rythme de vie :

L'école catholique accueille aussi bien des protestants que des catholiques. La vie des élèves y est rythmée par les temps forts que sont la messe, la confession et la prière. Cette dernière, toujours bien acceptée, constitue un recours en cas de danger et représente un moment particulier de cohésion du groupe.

Voir l'explication donnée par Jean Bonnet à ses camarades, pour justifier sa différence, sans avouer sa véritable identité.

Voir la poursuite du cours de mathématiques, après avoir rejoint les abris, la récitation du « Je vous salue Marie... », à l'approche des bombardements et lors de l'arrestation du Père Jean.

- La messe :

C'est pendant la messe que peut s'effectuer le sacrement de la communion qui, à travers le fait de recevoir l'hostie, symbolisant le corps du Christ, rappelle la Cène. La confession est indispensable avant la communion qui ne peut être accordée qu'à celui qui est resté à jeun. La communion n'est obligatoire qu'une fois par an : elle demeure facultative au cours des autres messes. La communion solennelle représente, quant à elle, le renouvellement des promesses du baptême, et nécessite une préparation assidue;

Voir l'enfant qui « tombe dans les pommes » pendant la messe

Voir l'enthousiasme de Jean Bonnet après avoir entendu le sermon du Père Jean : « si ton ennemi a faim, donne-lui à manger ; s'il a soif, donne-lui à boire ...» (en se référant à l'épître de Paul), « Nous allons prier pour les victimes ; nous allons prier pour les bourreaux... ». Malgré cela, le prêtre n'a pas le droit de donner la communion à l'enfant qui n'a pas été baptisé.